



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2012

- Présents :** Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Bernard VERSCHELDEM – Maurice OUFELLI – Philippe HULOT – Sylvie BERTIN – Michel CAILLOUX – Sandra DINET – Christophe KROL – Stanislas HALAMA – Henri KIRIEL – Françoise LEDOUX – Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Alain TROUVE
- Absents :** Mireille FALQUE pouvoir à Maurice OUFELLI  
Cécile GAUVILLE HERBET pouvoir à Claude BOUHELIER  
Jacky MELIQUE pouvoir à Philippe FALKENAU

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

**1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 8 décembre 2011 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal.

**2. Délibération pour renouveler le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour une période de 4 ans :**

Monsieur le Maire expose l'objet de la présente délibération qui permet à la commune de bénéficier des aides de la Caisse d'Allocations Familiales pour les centres de loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour autoriser le renouvellement de ce contrat pour 4 ans.

**3. Délibération afin d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public pour le projet d'accro-branches à la Vallée des Peaux Rouges :**

Monsieur le Maire expose l'origine du projet d'accro-branches et les modalités d'installation de l'équipement.

Le débat s'installe autour du projet d'occupation du domaine public établi par Maître LECOINTE, notaire en charge de ce projet pour la commune. Après échanges, il est convenu d'encadrer les heures d'ouverture de l'activité dans la convention.

De même, le loyer fixé soit 7200 € annuel sera complété par une part proportionnelle au chiffre d'affaire de l'activité après 3 ans d'exercice.

Sur la base des échanges et des compléments évoqués, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour une durée de 10 ans.

**4. Délibération afin de donner un avis sur la modification des statuts de la CC3F**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les additifs et suppressions apportés aux statuts précédents.

Le débat s'installe autour des modifications apportées. Certaines compétences ont été supprimées puisqu'elles n'étaient pas assumées ou ne seraient pas assumées par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour donner un avis favorable aux modifications projetées.

**5. Délibération afin de demander une subvention au Conseil Général pour la lame de déneigement :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la facture de la lame de déneigement s'élève à 4 660 € HT et que le Conseil Général en financera une partie à hauteur de 50 % environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour demander une subvention au Conseil Général.

**6. Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail de chasse :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec effet rétroactif le bail de renouvellement avec la société de chasse de Fleurines pour une durée de 9 ans.

Une date de signature sera fixée dans les prochains jours.

**7. Délibération afin de valider le choix de la commission d'appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour la salle des associations :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier la mission de maîtrise d'œuvre à Monsieur DELACHARLERY Architecte pour ce projet.

**8. Délibération afin d'autoriser Maître LECOINTE à vendre par pollicitation au nom de la commune, 2 terrains situés rue Jacques Havy :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que cette procédure de vente consiste à permettre à n'importe quel acquéreur de faire une offre d'achat sous une enveloppe cachetée auprès du notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour autoriser Monsieur Le Maire à donner mandat à Maître LECOINTE.

**9. Délibération pour le financement du projet de création de places de stationnement aux HLM en partenariat avec la SA HLM de Beauvais :**

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, comme convenu en 2011 avec les représentants de la SA HLM, il est prévu des travaux de création de places de parking devant les immeubles des HLM.

A cette occasion, la commune envisage de compléter ces aménagements par la réalisation d'autres places de parking de l'autre côté de la rue du Clos Vert.

Le montant projeté des travaux est d'environ 75 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour autoriser Monsieur Le Maire à demander une subvention au Conseil Général pour financer ces travaux.

**10. Préparation du budget 2012 : Vote des tarifs municipaux**

Claude Bouhéliier expose les propositions de la commission finances qui consistent à ne pas faire évoluer les tarifs municipaux. Le contexte économique global étant très contraint, cette proposition remporte l'adhésion de l'ensemble du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour ne pas modifier les tarifs municipaux en 2012.

La séance est levée à heures 22:35

**Le Maire**

**Philippe FALKENAU**